

inhabitable à moins d'être beaucoup réparée et rénoverée, a été louée au sous-ministre des Transports pour être utilisée comme chalet. Le loyer, qui est de \$258, a été fixé à la suite d'une évaluation faite d'après la formule normale de pourcentage de la valeur, que le ministère utilise pour les baux de ce genre. Le bail est un bail ordinaire, mais il prévoit aussi que le locataire assume tous les frais de réparation, de rénovation et d'entretien ordinaire. Le bail peut être annulé en tout temps moyennant un préavis et les réparations et améliorations deviennent la propriété de la Couronne à l'annulation ou à l'expiration du contrat. Le ministre des Transports avait pris connaissance de ces arrangements, conclus durant l'hiver de 1963-1964, et les avait approuvés.

SOUMISSIONS POUR SONNERIES ÉLECTRIQUES

Question n° 2351—M. Loney:

1. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires de l'adjudication pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de sonnerie électrique—Édifice Brooke Claxton, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario?
2. Quel était le prix établi par chaque soumissionnaire?
3. A-t-on accepté l'offre la moins élevée et, dans le cas de la négative, pourquoi?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1 et 2: A. G. Reed Ltd., 256 avenue McRae, Ottawa, \$12,170; Stanley G. Brookes Ltd., 143 Première Avenue, Ottawa, \$12,500; J. C. Robinson & Sons Ltd., 1180 chemin Heron, Ottawa, \$14,365; Economy Electric, 2045 rue Bank, Ottawa, \$15,041; R. E. Ferguson Ltd., 260 chemin Tremblay, Ottawa, \$17,420; Goldstein Bros. Ltd., 205 rue Bank, Ottawa, \$17,450; Gaston Dompierre, entrepreneur électricien, 153 rue Fontaine, Hull (P.Q.), \$20,799.

3. Oui.

RÉPARATIONS AU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA À OTTAWA

Question n° 2352—M. Loney:

1. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires à l'appel d'offre pour modifications générales, quartier général de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, Ontario?
2. Quel est le prix établi par chacun des soumissionnaires?
3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée, et dans le cas de la négative, pourquoi?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1. et 2. Coady Construction Limited, Ottawa, \$21,613; J. R. Statham Construction Limited, Ottawa, \$21,790; A. Lanctot Construction Limited, Ottawa, \$24,526; Deljac Construction Co. Limited, Ottawa, \$24,690;

[L'hon. M. Lamontagne.]

C. P. Construction Limited, Ottawa, \$24,860; Beaudoin Construction Limited, Ottawa, \$29,843; Pillar Construction Limited, Ottawa, \$31,677.

3. La plus basse soumission a été acceptée.

ACHAT DE VAISSELLE À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question n° 2401—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, la Gendarmerie royale a-t-elle acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?
2. Si la Gendarmerie royale a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-elle pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): 1. Oui.

a) Des commandes de vaisselle de fabrication anglaise ont été accordées à des fournisseurs canadiens.

b) le 1^{er} mai 1963, \$365; le 23 octobre 1963, \$487.49; le 5 février 1964, \$270; le 29 octobre 1964, \$421.56.

2. Nous n'avons pas acheté de vaisselle de fabrication canadienne, car il était préférable de l'assortir à celle qui est actuellement utilisée dans les postes de la Gendarmerie royale et autres postes éloignés du Nord.

ACHAT DE VAISSELLE PAR LE MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2403—M. Pigeon:

1. Depuis le 1^{er} mai 1963, le ministère des Anciens combattants a-t-il acheté de la vaisselle? Dans le cas de l'affirmative, a) est-elle de fabrication canadienne ou de fabrication étrangère, b) quel est le montant global des achats dans chaque cas?
2. Si le ministère des Anciens combattants a acheté de la vaisselle de fabrication étrangère, pour quelles raisons n'a-t-il pas acheté uniquement de la vaisselle de fabrication canadienne?

L'hon. Roger-J. Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui. Entre le 1^{er} mai 1963 et le 30 novembre 1964, le ministère des Affaires des anciens combattants a acheté en tout pour ses divers hôpitaux, 2,910 douzaines et demie de pièces de porcelaine vitrifiée, destinées aux institutions, au coût global de \$14,273.77. a) 2,743 douzaines et demie de morceaux étaient de fabrication canadienne et 167 douzaines de fabrication étrangère. b) La vaisselle de fabrication canadienne a coûté au ministère \$13,049.26, et celle de fabrication étrangère, \$1,224.51.

2. On a acheté de la porcelaine de fabrication étrangère, car: a) les pièces nécessaires ne pouvaient être fournies par des fabricants canadiens, ou b) parce que les fournisseurs locaux ne pouvaient fournir de vaisselle de